

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 250 (2^{ème} rect.)

présenté par
M. Piron

ARTICLE 12 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« Les dispositions proposées sont présentées... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.